



## Possibilité de salaire grâce a un crédit immobilier

Par **civo0205**, le **06/08/2010** à **18:57**

Bonjour,

Ma compagne et moi allons construire notre résidence principale.

Nous aurons un apport de 50000 euros pour un projet globale de 95000 euros.

Sur ces 45000 euros manquants (ma compagne emprunte en son nom propre),

j' ai prévu de me verser un salaire.

En effet, je suis auto- entrepreneur et je factuerai à ma compagne mes prestations de service.

Ainsi, pendant les 8 mois que dureront les travaux, nous aurons tout de même un revenu et je pourrais me consacrer à 100% à ces travaux.

Est-ce légalement possible?.

Je vous remercie d' avance pour votre réponse.

Par amajuris, le 06/08/2010 à 20:22

bjr,

il faut savoir a qui appartiennent les 50000 e d'apport.

le titre primant la finance c'est ce qui indiqué sur l'acte de vente qui fait foi sauf à apporter des preuves contraires.

dans votre cas le fait de faire les travaux comme autoentrepreneur ne vous rend pas propriétaire mais ce sera votre compagne qui vous paie grâce à son emprunt.

cdt